



Sommaire

Edito p 1

Assemblées Générales
et meetings de rentrée
des U.D. p 2

A propos des artistes
amateurs : Interview
de Gilles Grall p 3

La C.G.T. interpelle
J.P. Davant, Président
de la FNMF p 4

Contrat d'objectifs
usure professionnelle..... p 4

shateaubriant
Sous le signe de
la jeunesse..... p 4

Oui il est possible de modifier la situation mais cela demande un engagement de tous les militants et de leurs organisations et il n'y a pas de temps à perdre !

Dans 15 jours, première action mondiale. Un événement qui sera suivi de près en France, le Président de la Commission Européenne est Français et renvoie les questions sociales dans les pays.

Pas un salarié n'est satisfait totalement de sa situation. Majoritairement, ils revendiquent de meilleurs salaires et souffrent de plus en plus au travail.

Les conditions pour réussir une grande journée de lutte qui doit se concrétiser par des grèves et converger dans des manifestations dans les localités, sont réunies.

De plus, tant sur le plan international qu'en France, la dimension unitaire nous permet d'entrer directement au débat sur le contenu. 15 jours pour que toute la C.G.T. prenne sa place pour organiser, rendre encore plus lisible sa démarche unitaire.

Décidons, entreprise par entreprise, des modalités d'action, c'est dans l'entreprise et par profession qu'il faut créer les conditions du rapport de force pour gagner la satisfaction des cahiers revendicatifs mis à jour, notamment sur les questions salariales.

Soyons conscients qu'au niveau où en sont les des attaques, il en va de la crédibilité des organisations syndicales à bien prendre en compte les attentes et à organiser le rassemblement du plus grand nombre. La C.G.T. sera jugée sur ses capacités à être moteur pour favoriser la mobilisation la plus démocratiquement possible et dans une unité d'action sur ce que souhaitent les salariés.

Ne nous coupons pas des salariés, ouvrons des perspectives, valorisons ce qui bouge : régularisation des sans papiers, évolution du contenu du fichier Ex-Edwige, victoires locales sur les salaires, l'emploi, contre la précarisation mais aussi prise en compte des propositions C.G.T. sur les territoires, sur le contrôle de l'attribution des fonds publics, les projets de développement industriels, la sécurité sociale

professionnelle...

Il n'y a pas de petites victoires mais il pourrait y en avoir une grande rapidement :

- En réussissant à créer un véritable rapport de force le 7 octobre, en obtenant entreprise par entreprise des avancées,
- En comptabilisant dans les syndicats sur les territoires, les adhésions C.G.T.
- En étant nous mêmes pour créer les conditions du rassemblement du plus grand nombre dans une mobilisation qui fera doit s'inscrire dans la durée.
- D'ores et déjà, le 7 octobre, sur les **Côtes d'Armor** des rencontres sont organisées localement pour décider de l'organisation de rassemblement et de manifestations.
- Dans le **Morbihan**, trois rassemblements sont prévus à Lorient, Pontivy et Vannes, les heures sont à définir.
- Dans le **Finistère**, proposition aux organisations d'aller à 4 rassemblements, les syndicats s'en emparent pour gagner des décisions unitaires au plus près des salariés
- En **Ille et Vilaine** la C.G.T., la C.F.D.T., la C.F.T.C., la C.G.C. et la F.S.U. appellent à des rassemblement, manifestations sur les principales localités du département : 11 H 30 à Rennes devant l'ancienne Préfecture, Rue Martenot, à Redon, à partir de 17 H devant la sous-préfecture, à St Malo, à 17 H 30 place de Rocabey, à Fougères, Vitré, selon les modalités définies par les U.L.

Quand vous recevrez ce rapid'info, il ne restera plus que 13 jours !

Christian Peltais
Secrétaire du C.R.B. C.G.T.

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.A.P. : 0708 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Assemblées Générales et meetings de rentrée des U.D.



130 militants représentant plus de 85% des syndiqués CGT du département se sont retrouvés mardi 16 septembre à l'occasion de l'Assemblée Générale de rentrée des syndicats CGT du département. Cette ren-

contre a permis de mobiliser les syndicats sur les enjeux de la période qui consiste à organiser la riposte face aux mauvais coups du gouvernement et du patronat et en plaçant le mouvement syndical en situation de conquête sociale. L'enjeu est de taille, d'autant plus que les attaques sont virulentes. Les syndicats présents ont décidé de faire du 7 octobre prochain, un temps fort de mobilisation pour le travail décent. A l'occasion de cette journée

mondiale d'action, ils ont décidé d'interpeller les différentes organisations syndicales présentes dans leur entreprise pour les impliquer fortement dans la réussite des quatre rassemblements proposés sur le département.

En ayant la volonté d'articuler les conquêtes sociales et la campagne pour les élections professionnelles, les prud'homales, les syndicats se fixent l'ambition d'impliquer tous les syndiqués du département dans un plan de travail sans précédent. 300 000 salariés sont invités à participer à un scrutin social dans les 6 mois à venir. C'est une situation inédite.

A l'issue de cette AG une soixantaine de syndiqués et salariés ont rejoint les délégués à l'occasion du meeting. 2 camarades de Casino Lesneven et Renault Concarneau, nouveaux syndicats, ont témoigné de leur expérience nouvelle avec la CGT. A l'issue de cette réunion, les participants étaient invités à prendre le verre de l'amitié pour le premier anniversaire du Vitelu-Vitesu, la feuille d'information de l'Union Départementale.



L'Assemblée Générale des Secrétaires de syndicats d'Ille et Vilaine s'est tenue à la Maison des Associations à Rennes avec 85 participants et une cinquantaine de syndicats (60 % privé, 40 % public). Cette A.G. conforte

la nécessité de **prendre du temps ensemble** et d'échanger sur **la réalité et les besoins** afin d'organiser et construire le dispositif d'animation et d'impulsion de la vie syndicale favorable à notre développement.

A l'issue de ces 2 jours, ce sont plus de 200 syndiqués et militants qui ont été rencontrés !

Aujourd'hui, des mises en œuvre effectives de nos décisions de congrès permettent de favoriser des lieux et des structures d'accueil adaptés à la réalité du salariat.

C'est le cas avec la création du **syndicat local du commerce de Rennes Métropole** dont le lancement a été présenté, y compris de manière publique lors de l'Assemblée générale des syndiqués du commerce qui s'est tenue le matin même.

Avec aussi la mise en place d'un **syndicat multiprofessionnel à Vitré** regroupant l'ensemble des syndiqués isolés de l'UL qui ont d'ailleurs décidé d'une Assemblée Générale constitutive le 9 octobre prochain.

Prud'homales 2008

À **54 jours** exactement du déroulement de ces **élections**, l'objectif d'être la 1^{ère} organisation syndicale sur le département, l'engagement de toute la CGT du 35 est de tout faire d'ici au 2 décembre, pour qu'il n'y ait **pas un seul jour sans initiative de la CGT en direction des**

salariés pour gagner le vote et le vote CGT !

La préparation des élections professionnelles à venir comme les services publics ou l'éducation nationale doit nous servir de dynamique dans cette dernière ligne droite.

La Commission Exécutive de l'UD lors de sa dernière réunion s'est engagée aussi dans le tempo que l'on veut donner à notre campagne. **3 journées de déploiement** sont prévues avec les Unions locales et les syndicats.

- le **25 septembre** sur Vitré et Redon
- le **24 octobre** sur St Malo et Fougères
- le **24 novembre** sur Rennes avec la présence de **Bernard THIBAUT**

En complément de ces initiatives, d'autres se tiendront dans divers secteurs ou UL avec des débats publics, AG de syndiqués et/ou militants/de syndicats comme dans les Transports le 25 octobre, l'Agro le 21 octobre, la Protection sociale (Débat public le 21 octobre à St Malo), la Construction le 27 octobre, les Centres d'appel le 6 novembre...

Concernant l'action du 7 octobre 2008 sur le département 35, une déclaration commune est en cours de finalisation et il y a un accord de principe avec la CFDT, la CGC, la CFTC et la FSU pour aller vers des rassemblements unitaires sur le département le 7 octobre. (C'est chose faite aujourd'hui : voir édito NDLR).

Une vingtaine d'interventions ont permis de mieux mesurer l'état d'esprit des syndicats présents. Les différentes interventions des militants ayant participé aux rencontres du matin ont conforté cette volonté de dépasser les difficultés et de créer les conditions d'une dynamique permettant aux salariés de s'organiser, de participer à la mobilisation et d'être plus fort avec la CGT.

A propos des artistes amateurs en Bretagne

Quelques réponses à des questions... qu'on a évité de poser !



Interview de Gilles Grall
pour les lecteurs
de Rapid'Info

Est-ce une nouvelle loi sur les amateurs ?

Non. Il existe un texte de 1953 extrêmement contraignant. Le projet en discussion aurait amené plus de liberté pour les amateurs et notamment la possibilité de se produire dans le secteur lucratif, sous certaines conditions. Le projet serait maintenant retiré.

Est-il vrai que c'est la CGT qui est l'auteur de ce projet de loi ?

Absolument faux. C'est le Ministère de la Culture qui en est à l'origine. La CGT Spectacle a été consultée. En Bretagne, la DRAC a fait de même en invitant les fédérations de musique traditionnelle. Pour sa part, le SBAM-CGT est la plus importante organisation d'artistes professionnels travaillant dans le secteur des musiques traditionnelles. Il n'y a pas de problème entre musiciens amateurs et professionnels mais plutôt entre producteurs.

Les artistes bénévoles qui se produiront dans les fêtes bretonnes devront-ils être payés et déclarés ?

A aucun moment, on ne trouve cette disposition dans le projet. Par contre, dès lors que la manifestation est organisée par des entreprises du secteur lucratif, il semble normal que tous les participants soient payés. Quelle branche accepterait que des travailleurs bénévoles participent à la création du profit de l'entreprise ?

Où se situe le problème ?

Dans la définition du secteur lucratif et du secteur non lucratif. Dans le secteur non lucratif, on classera les organisateurs tout à fait occasionnels comme un syndicat ou une association de parents d'élèves. Ensuite celles qui, comme les Filets Bleus de Concarneau, organisent une fois par an une manifestation folklorique ou participent musiciens et danseurs des cercles celtiques. Dans le secteur lucratif, on trouve les entreprises, plutôt artisanales (parfois des associations) qui ont une activité professionnelle. Enfin, il y a de très grosses entreprises. Ainsi, en mars 2009, une société par actions simplifiée organisera encore un spectacle événementiel celtique à Bercy-Paris, salle de 17000 places. Les entrées seront vendues de 33 à 72 euros. Peut-on sérieusement considérer qu'il s'agit d'une entreprise sans but lucratif ?

Et le Festival Inter celtique de Lorient ?

Dans ce type de manifestation, les spectacles non lucra-

tifs et les spectacles lucratifs sont clairement identifiés. Ça ne pose pas beaucoup de problèmes. D'ailleurs, ce festival est un des premiers à avoir adhéré à la convention collective du spectacle vivant.

Y a-t-il des intérêts en jeu ?

Ce sont les sociétés comme celle qui opère à Bercy qui ont à craindre d'une nouvelle réglementation puisqu'elles utilisent des groupes amateurs "bénévolisés". Peut être aussi certaines fédérations qui agissent comme agents de ces groupes et qui perçoivent au passage une commission. Notons également que le projet envisageait pour les amateurs la possibilité de se produire sans être affiliés à une fédération. C'était peut-être la fin d'un certain monopole !

Pourquoi les politiques sont contre ?

Les élections régionales approchent ! Un élu du Conseil Régional de Bretagne a reconnu avoir signé la motion sur table, sans avoir rien lu des textes. Les mouvements politiques à caractère régionaliste ou autonomiste, exercent une forte pression sur les partis en attente de d'audience. La preuve : la manifestation politique de Nantes le 20 met un même plan la question des amateurs et celle de la Loire Atlantique. Les politiques sont également renvoyés à leurs politiques en faveur des amateurs : si les entreprises commerciales ouvraient des espaces pour les bénévoles, ça simplifierait la question dans les budgets.

Peut-on parler de désinformation dans la presse ?

Le SBAM CGT et le SFA ont tenu une conférence de presse. Un seul journaliste de Ouest France est venu : notre position a été très mal expliquée aux lecteurs... de la page "Rennes", alors que le même jour, un nouveau coup de sang des fédérations était diffusé en page "Bretagne". Ce n'est pas étonnant quand on connaît les liens commerciaux entre la presse, les festivals et certains dirigeants des fédérations.

Alors, quelle aide en direction des organisations de la C.G.T. ?

Nous sommes conscients que la désinformation et l'intox désorientent nos camarades. C'est plus facile de dire "On veut tuer l'identité bretonne" que d'expliquer les évolutions de législations et les mettre en perspective avec la situation économique et sociale que nous vivons. Nous mettons en avant les orientations de la CGT contenues dans les repères revendicatifs, (fiche 25 sur la démocratie culturelle). Nous nous tenons à la disposition de tous ceux qui le souhaitent pour donner les explications. Ainsi, les camarades CGT au Conseil Economique et Social de Bretagne ont eu le réflexe de s'informer auprès de nous avant de signer quoi que ce soit. Notons également que certaines positions sont plus nuancées maintenant que notre position commence à circuler.

(<http://www.cgtspectaclebretagne.fr/>)

La C.G.T. interpelle Jean Pierre Davant, Président de la Mutualité Française à Pacé (35) le 12 septembre 2008, au cours d'une réunion interrégionale

A cette occasion, Marcel Denes et Jean-Yves Moisan, deux camarades CGT, investis dans la mutualité, l'ont interrogé sur les complémentaires et l'avenir de la protection sociale. Voici le compte-rendu de leurs interventions.

Intervention de Jean-Yves Moisan

La cour des comptes prône l'arrêt des exonérations des cotisations aux entreprises. Cette proposition est aussi portée par la CGT. Ne pensez-vous pas que ces propositions pourraient être reprises par la FNMF ?

En défendant la Sécurité Sociale, on sauvera nos complémentaires. N'est-il pas urgent de mobiliser le mouvement mutualiste afin de stopper le transfert de charges vers les complémentaires sans pour autant réduire la couverture sociale globale ?

10% de la population ne possède

pas de complémentaire. Si on reste sans réaction, on prend le risque de voir une part grandissante de la population dans l'impossibilité de pouvoir se soigner. Quelles sont les propositions de la Mutualité française pour favoriser un élargissement de la couverture complémentaire sans recourir au secteur des assurances ?

Intervention de Marcel Denes

L'AFIM du 25 août nous explique que le protocole du 28 juillet « n'est pas la contrepartie de la taxation des mutuelles qui était non négociable ». Dans ces conditions, pourquoi avoir accepté d'inclure cet engagement de la Mutualité Française dans le protocole alors qu'il s'agit d'une décision unilatérale du gouvernement ? N'est-ce pas une caution aux excédents colossaux dégagés par les mutuelles ?

Face à cet engagement qui impli-

que toutes les complémentaires de santé, les assureurs privés manœuvrent aujourd'hui en suspendant leur participation à l'UNO-CAM. Ne jettent-ils pas un discrédit supplémentaire sur la Mutualité ?

Quand vous affirmez que « hormis la CFDT, la plupart de ces interlocuteurs (partenaires sociaux et associations d'usagers) ont considéré que nous avions les moyens de payer et que cela serait indolore pour les Français » et qu'ainsi « les jeux étaient faits », ne vous êtes-vous pas précipité oubliant de prendre l'avis d'autres organisations ?

J'ai trouvé sur le site internet de la CGT cette déclaration : « La contribution demandée aux organismes complémentaires dont le but n'est pas lucratif, comme la mutualité, pose problème. Si cette disposition paraît épargner les assurés so-

ciaux, il peut se révéler qu'elle oblige ces organismes à augmenter la cotisation de leurs adhérents ». Que cherche la Mutualité française en s'isolant, une nouvelle fois, des composantes sociales de ce pays, comme elle l'avait déjà fait sur les franchises médicales ? Ne pensez-vous pas que pour éviter les mauvais coups il faudrait au contraire resserrer les liens avec toutes les forces sociales sur les points d'accord qui émergent ?

Si Jean-Pierre Davant n'a pas répondu concrètement à leurs questions...celles-ci auront néanmoins permis de rappeler les positions de la CGT en matière de complémentaires. Elles doivent être portées dans chaque département par les camarades CGT.

Compte rendu de la réunion sur l'usure professionnelle au Conseil Régional

Le groupe est constitué d'un représentant par organisation syndicale (CGT, CFDT, CGC et FO présents), de nombreux médecins du travail et de deux personnes du Conseil Régional. Les syndicats patronaux n'ont pas répondu...

L'objectif du groupe est de faire un état des lieux de l'usure professionnelle dans le secteur du nettoyage en Bretagne, ceci afin que le Conseil Régional puisse décider d'actions à mettre en oeuvre.

Lors de cette réunion l'intervenante a présenté le document de synthèse qu'elle a réalisé après les contacts qu'elle a pu avoir avec les membres du groupe. Le but est maintenant de relever les convergences, les manques, les oublis...

Pour ma part j'ai indiqué en séance qu'il manquait des éléments sur l'absentéisme et sur les inaptitudes et qu'il faut insérer les risques psychosociaux dans le chapitre sur les risques. Les médecins ont complé-

té avec une demande d'information sur les restrictions médicales et les aménagements de postes.

Bien entendu d'autres commentaires ou d'autres pistes peuvent être soulevés après analyse du document. Par ailleurs, si nous avons des sections syndicales dans le secteur du nettoyage ce serait peut-être intéressant de leur adresser le texte pour solliciter un retour de leur part...

Patrick Huberschwiller



Chateaubriant—19 octobre 2008

Le Conseil d'Administration de l'amicale de Chateaubriant-Voves-Rouillé, dont la C.G.T. est partie prenante, a décidé de placer cette 67^e commémoration de la fusillade du 22 octobre 1941, sous le signe de la jeunesse.

L'objectif est de réunir, la veille, le 18 octobre, au-delà des participants habituels, 600 jeunes en direction desquels auront lieu des initiatives particulières.

Un premier lieu d'accueil se tiendra à St Nazaire avec 300 jeunes et pour notre région, un deuxième lieu d'accueil est prévu à Saint-Jacques de la Lande (près de Rennes) avec 300 autres jeunes.

14h30 - Rassemblement à Saint-Jacques de la Lande, lieu d'exécution de patriotes résistants.

18h30 - Rendez-vous « Espace Beausoleil » à Pont Péan : Visite de l'exposition « *Guy MOQUET, une enfance fusillée* » et « *les Jeunes en résistance* » - Débat avec des Résistants

20h00 - Repas

21h00 - Concert avec un groupe breton

La jeunesse doit s'approprier son histoire, celle du monde du travail. Elle est le futur relais de la lutte pour le progrès social et les libertés qu'on su mener nos aînés.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le Comité Régional